

SERVICE : POLICE MUNICIPALE  
Réf. : AP/

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISON DE MATÉRIAUX  
CHEMIN DE LA GARDUERE  
SIMC  
DEROGATION  
PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU notre arrêté n°140 du 08 avril 2020 relatif à la dérogation de livraison de matériaux - Chemin de la Garduère  
VU l'autorisation du permis de construire N°083 009 18 T0038 délivrée par la commune en date du 13 septembre 2018,  
VU la demande de prorogation du 19 mai 2020 de M. Michel MEROLI sise : 2447 chemin de Marenc et des Costes - 83740 LA CADIÈRE D'AZUR (courriel : [auderel@hotmail.fr](mailto:auderel@hotmail.fr)) pour la société SIMC - sise : 464, chemin Raoul Coletta - 83110 SANARY SUR MER (courriel : [emilie.beneventi@simc.fr](mailto:emilie.beneventi@simc.fr)),  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons de matériaux.

**- ARRETONS -**

**ARTICLE 1° :** Les mesures de notre arrêté n°140 en date du 08 avril 2020 relatif à la dérogation de circulation des véhicules poids-lourds de la société précitée supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes, autorisés à circuler chemin de la Garduère pour se rendre à la Traverse du laboureur sont prorogés:

**JUSQU'AU MARDI 30 JUIN 2020**

**ARTICLE 2° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours-Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **26 MAI 2020**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.



**Pour le Maire**  
Valérie BOURON  
2ème Adjointe  
Déléguée à la Sécurité